

Fonds d'actions canadiennes IG FI – Série JFAR

Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée

Le présent document contient des renseignements qu'il est important de connaître au sujet du produit Fonds d'actions canadiennes IG FI – Série JFAR. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, vous pouvez contacter votre conseiller d'IG Gestion de patrimoine (« conseiller IG »), téléphoner à la Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée au 1-800-661-4578 (au Québec) ou au 1-888-746-6344 (ailleurs au Canada), ou encore visiter notre site Web au ig.ca/fr.

Avant d'investir dans un fonds, vous devez prendre en considération vos autres placements et votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code(s) du Fonds	1048	Gestionnaire du fonds	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée
Date de création de la série	13 juillet 2012	Gestionnaire(s) de portefeuille	Société de gestion d'investissement, I.G. Ltée Fidelity Investments Canada s.r.i. (sous-conseiller)
Valeur totale du Fonds au 30 avril 2022	1,0 G\$	Distributions	Annuelles
Ratio des frais de gestion (RFG)	2,19 %	Placement minimal	500 000 \$ dans le portefeuille du ménage; 50 \$ au départ, tranches de 50 \$ par la suite

Dans quoi le Fonds investit-il?

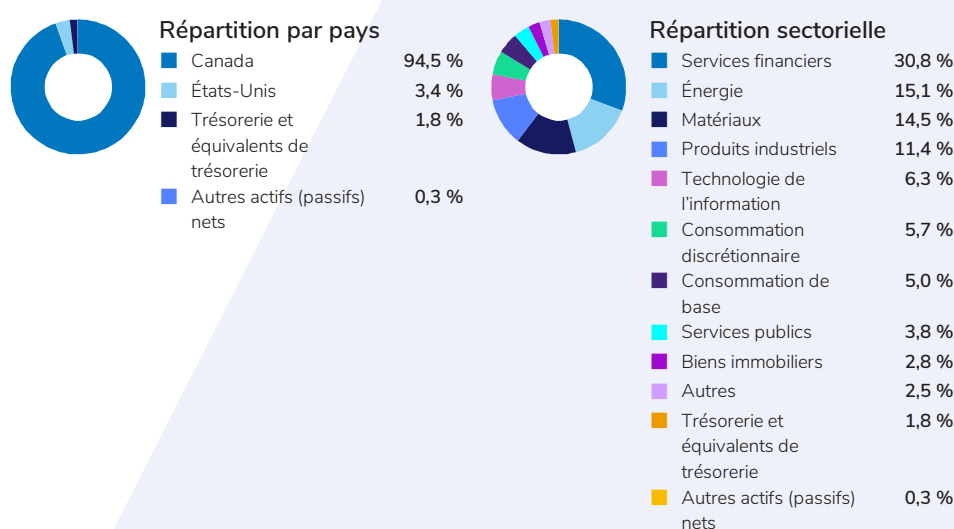
Le Fonds vise à procurer la croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de participation de sociétés canadiennes, dans les mêmes secteurs et selon approximativement les mêmes proportions que l'indice composé plafonné S&P/TSX, bien que les placements du Fonds puissent ou non faire partie de cet indice. En règle générale, le Fonds n'investit pas plus de 30 % de son actif dans des titres étrangers.

Les tableaux ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 avril 2022. Ces placements peuvent être modifiés.

Dix principaux placements (au 30 avril 2022)

1. Banque Royale du Canada	7,2 %
2. La Banque Toronto-Dominion	7,2 %
3. Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	5,4 %
4. Brookfield Asset Management Inc., cat. A	5,2 %
5. Cenovus Energy Inc.	4,0 %
6. Nutrien Ltd.	3,7 %
7. Canadian Natural Resources Ltd.	3,7 %
8. Banque de Montréal	3,0 %
9. Mines Agnico-Eagle Limitée	2,8 %
10. Alimentation Couche-Tard Inc., cat. A, droit de vote mult.	2,6 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	44,8 %
Nombre total de placements	74

Répartition des placements (au 30 avril 2022)



Fonds d'actions canadiennes IG FI – Série JFAR

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Aucune garantie

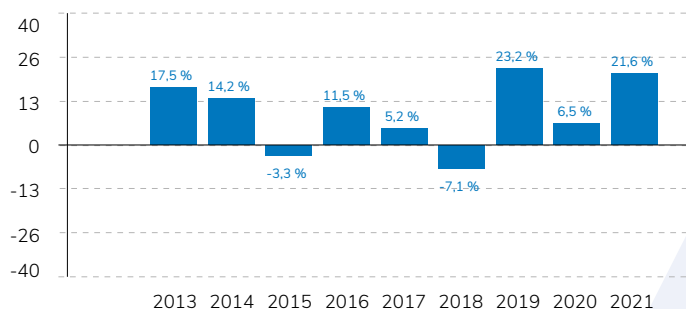
Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous ne récupérerez pas nécessairement le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

La présente section indique le rendement des titres de série JFAR du Fonds au cours des 9 dernières années. Les rendements sont présentés après déduction des frais du Fonds. Ces frais réduisent les rendements.

Rendements annuels

Le graphique suivant montre le rendement des titres de série JFAR du Fonds au cours des 9 dernières années. Le Fonds a terminé 2 de ces 9 années à la baisse. La variation des rendements d'une année à l'autre peut vous aider à évaluer le degré de risque du Fonds au cours des dernières années. Elle n'est pas indicative du rendement futur du Fonds.



Niveau de risque

IG Gestion de patrimoine estime que le niveau de volatilité de ce Fonds est **moyen**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

FAIBLE	FAIBLE À MOYEN	MOYEN	MOYEN À ÉLEVÉ	ÉLEVÉ
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour de plus amples renseignements sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, veuillez consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* du prospectus simplifié du Fonds.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Le tableau suivant présente le meilleur et le pire rendement des titres de série JFAR du Fonds sur 3 mois au cours des 9 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer ultérieurement. Déterminez l'ampleur de la perte que vous êtes en mesure de tolérer à court terme.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
Meilleur rendement	15,3 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 153 \$.
Pire rendement	-18,4 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 816 \$.

Rendement moyen

Une personne qui aurait investi 1 000 \$ dans les titres de série JFAR au moment de la création de la série aurait un placement d'une valeur de 2 423 \$ au 30 avril 2022, ce qui équivaut à un taux de rendement annuel composé d'environ 9,4 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Aux investisseurs qui tolèrent les risques associés à ce placement et qui :

- cherchent à obtenir une appréciation du capital à long terme.

En règle générale, cette série est offerte pour les placements issus du réinvestissement de distributions ou d'échanges de titres entre séries du Fonds ou d'autres Fonds IG Gestion de patrimoine acquis selon l'option d'achat avec frais d'acquisition reportés.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur le revenu pour tout gain réalisé dans le Fonds. Le montant dépend des lois fiscales de votre lieu de résidence et du fait que le Fonds est détenu ou non dans un régime enregistré, tel qu'un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

À noter que si vous détenez les titres du Fonds dans un compte non enregistré, les distributions imposables du Fonds seront incluses dans votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez en espèces ou qu'elles soient réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

La section qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de série JFAR du Fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

Fonds d'actions canadiennes IG FI – Série JFAR

1. Frais d'acquisition

Si vous êtes admissible à cette série, seule l'option de frais d'acquisition suivante vous est offerte pour l'achat de titres.

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez		Fonctionnement
	en pourcentage (%)	en dollars (\$)	
Frais d'acquisition reportés	<p>Si vous vendez vos titres dans la :</p> <p>6^e année suivant l'achat 3,0 %</p> <p>7^e année suivant l'achat 1,5 %</p> <p>Après 7 ans 0,0 %</p>	<p>Par tranche de placement de 1 000 \$ que vous vendez dans la :</p> <p>6^e année suivant l'achat 30 \$</p> <p>7^e année suivant l'achat 15 \$</p> <p>Après 7 ans 0 \$</p>	<ul style="list-style-type: none"> Les frais sont exigibles à la vente de votre placement et sont établis en fonction de la valeur de celui-ci à ce moment-là et du nombre d'années écoulées depuis que vous avez fait ce placement auprès d'IG Gestion de patrimoine. Les frais sont déduits du montant de la vente et sont versés à IG Gestion de patrimoine. Vous ne paierez pas ces frais : <ul style="list-style-type: none"> i) pour les rachats faits au moyen du programme de retraits systématiques (PRS), à condition que le montant total des rachats faits durant une année civile par tous vos PRS soit égal ou inférieur à 12 % de la valeur marchande en date du 31 décembre de l'année précédente; ii) si vous échangez vos titres contre des titres d'un autre Fonds IG Gestion de patrimoine (dans ce cas, le barème des frais d'acquisition reportés continuera de s'appliquer); ou iii) au décès du titulaire individuel (ou du dernier titulaire survivant dans le cas d'un compte conjoint) pour les placements dans des Fonds IG Gestion de patrimoine effectués après le 30 juin 2016.

2. Frais du Fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ces frais réduisent le rendement annuel de la série.

Au 31 mars 2022, les frais de la série totalisent 2,27 % de sa valeur, soit 22,70 \$ par tranche de 1 000 \$ investis.

	Taux annuel (en % de l'actif de la série)
Ratio des frais de gestion (RFG)	2,19 %
Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi) et des charges d'exploitation (y compris les frais de service et d'administration) de la série.	
Ratio des frais d'opérations (RFO)	0,08 %
Il s'agit des frais d'opérations sur les placements de la série.	
Frais du Fonds	2,27 %

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous conservez votre placement dans le Fonds. Elle couvre les services et les conseils que vous donne votre conseiller IG.

IG Gestion de patrimoine verse cette commission à votre conseiller IG. Elle est prélevée, en tout ou en partie, sur les frais de gestion du Fonds et elle est établie d'après la valeur de votre placement. Son taux se situe dans une fourchette de :

- 0,41 % à 0,70 % par année (4,10 \$ à 7,00 \$ par année par tranche de 1 000 \$ investis).

Si votre conseiller IG s'est joint à notre entreprise il y a plus de quatre ans, il pourrait recevoir un montant annuel additionnel allant de 0,06 % à 0,09 % de la valeur de votre placement (0,60 \$ à 0,90 \$ par tranche de 1 000 \$ investis).

Fonds d'actions canadiennes IG FI – Série JFAR

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais applicables à l'achat, à la détention, à la vente ou à l'échange de titres du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais pour opérations à court terme inappropriées	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, car on vise ainsi à profiter du fait que le prix de certains titres est fixé dans un autre fuseau horaire ou que des titres non liquides ne sont pas négociés souvent. Nous pourrions vous imposer des frais de 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.
Frais pour opérations à court terme excessives	Lorsque vous effectuez une combinaison d'achats et de rachats, y compris des échanges, dans les 30 jours suivant l'opération, ces échanges pourraient avoir un effet préjudiciable sur les investisseurs, et nous pourrions vous imposer des frais pouvant atteindre 2,00 % du montant de l'échange. Ces frais sont payables au Fonds.
Frais liés aux régimes collectifs	Vous ne paierez pas de frais d'acquisition si vous détenez votre placement dans un REER collectif, mais vous paierez jusqu'à 1 % de frais si vous faites une demande de rachat au cours des 5 années suivant la date de votre placement. Ces frais ne s'appliquent pas aux achats effectués après le 31 décembre 2016. Toutefois, si votre placement est assorti de frais de rachat, nous pourrions vous imputer des frais de rachat qui peuvent s'élever à 3,00 % du montant du rachat. Les frais sont prélevés sur le montant de la vente et sont versés à IG Gestion de patrimoine.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat d'achat de titres d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables qui suivent la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre achat dans les 48 heures qui suivent la réception de la confirmation d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit d'annuler un achat ou d'engager une poursuite en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez cependant agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un conseiller juridique.

Renseignements

Communiquez avec IG Gestion de patrimoine ou votre conseiller IG pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents juridiques du Fonds.

Au Québec :

IG Gestion de patrimoine
2001, boul. Robert-Bourassa, bureau 2000
Montréal (Québec) H3A 2A6
1-800-661-4578

Ailleurs au Canada :

IG Gestion de patrimoine
447, av. Portage
Winnipeg (Manitoba) R3B 3H5
1-888-746-6344

ig.ca/fr

Pour en savoir davantage sur les investissements dans des organismes de placement collectif, consultez la brochure **Comprendre les organismes de placement collectif** des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur le site www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.